

POUR TRAVAILLER EN CLASSE (Rappel)

* L'enseignement de la Technologie, composante de la formation générale, est dispensé de la sixième à la troisième à tous les jeunes, il n'a pas de vocation professionnelle, mais contribue à leur choix d'orientation.

* L'enseignement de la technologie vise à montrer les liens entre les produits et les besoins de l'homme, la façon dont les solutions de conception, de production, de distribution, retenues prennent en compte les contraintes techniques, économiques et sociales.

* L'enseignement de la technologie confronte l'élève à des situations concrètes.

* La classe de technologie est organisée en groupe de travail. Un des objectifs de la Technologie, c'est de vous initier par le travail en groupe au monde du réel, à la communication.

Il est donc nécessaire d'écouter aussi bien le professeur que ses camarades, eux aussi peuvent parfois vous apprendre quelque chose.

Être à l'écoute du professeur : c'est déjà étudier ses leçons, c'est rechercher les réponses aux questions qu'il vous pose, respecter toutes les consignes qu'il donne. Et si vous n'avez pas compris, c'est lui demander de répéter ou d'expliquer encore.

Être à l'écoute de ses camarades : c'est corriger ses erreurs, ses oublis. C'est exprimer aimablement son désaccord et l'expliquer, mais c'est aussi parfois aider les autres lors du travail en groupe. C'est surtout assurer sa part de travail dans le groupe.

Expliquer ce que le professeur a dit à ses camarades, c'est la preuve d'avoir bien compris.

Le travail de groupe est un travail d'équipe fait de respect, d'échange et de communication.

Les activités individuelles et collectives nécessitent une discipline dans la classe.

Demander la parole : c'est vouloir participer, c'est se manifester en levant le doigt, c'est attendre son tour.

Prendre la parole ; c'est

- avoir reçu l'autorisation du professeur ou du groupe
- parler distinctement et suffisamment fort quand on s'adresse à la classe,
- parler à voix basse quand on travaille en groupe.

Éviter de retarder la bonne marche du groupe par inattention, lenteur, agitation, par des questions hors sujet ou le travail non fait, les affaires oubliées...

Respecter les consignes de travail et de sécurité.

Respecter les locaux et le matériel mis à votre disposition

Le fonctionnement d'un groupe, le respect du matériel (propriété de la collectivité), est de la responsabilité de chacun.

Création d'une adresse de messagerie internet (Courriel) et de comptes internet associés Demande d'autorisation des parents

Les services de la Poste en association avec le Ministère de l'Éducation nationale ont décidé de proposer à tous les enfants des écoles, des collèges et des lycées le droit de bénéficier gratuitement d'une boîte à lettres personnelle, sous la forme : 301.nom.prenom@laposte.net

[@laposte.net](mailto:301.nom.prenom@laposte.net)

Mot de passe : ENT/

Ils pourront l'utiliser dans un cadre pédagogique de sensibilisation et d'apprentissage des Technologies de l'Information et de la Communication, dans le respect des principes de neutralité politique, religieuse et commerciale de l'Éducation Nationale, de protection de la vie privée et de la liberté individuelle.

Contrat accord cadre : http://eduscol.education.fr/chrgt/laposte_avenant.pdf

L'ouverture d'une telle boîte aux lettres aux enfants est souhaitée, dans un premier temps par les professeurs de Technologie, pour mener à bien leur programme mais plus généralement dans le cadre de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui concerne toutes les disciplines.

Les conditions générales d'utilisation de la messagerie sont consultables sur Internet à l'adresse : <http://education.laposte.net/>

Cette boîte à lettres est personnelle et à vie. Elle appartient donc en propre à l'enfant. En dehors de votre enfant, vous seul, en tant que responsable légal, avez le droit d'en consulter le contenu. Dans l'enceinte du collège ou de l'établissement scolaire l'utilisation de cette boîte aux lettres sera réservée à des activités pédagogiques. Les enseignants pourront consulter sur les écrans les messages écrits en classe par les enfants, éventuellement les imprimer dans une perspective pédagogique mais en aucun cas ils ne consulteront le contenu de la boîte, dans le respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille. Si vous en êtes d'accord, votre enfant, guidé et conseillé par l'école peut procéder à la création de cette boîte aux lettres. Il est indispensable, pour cela, de nous retourner le coupon ci-dessous dûment complété. Toujours pour mener à bien leur programme, les professeurs de technologie souhaitent créer des comptes pour accéder à des applications en ligne nécessitant une adresse de messagerie. C'est l'adresse de laposte.net qui y sera associée. Ces applications et comptes en ligne sont les suivants :

- **Scratch online** Application de programmation par blocs - <https://scratch.mit.edu>
- **AppInventor** Application de programmation pour appareils nomades - <http://appinventor.mit.edu>
- **Google** Ce compte sera créé avec l'adresse laposte.net et non une adresse gmail.com. Il est nécessaire pour pouvoir utiliser le compte AppInventor.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le professeur de Technologie

J'autorise mon enfant à procéder, avec le soutien du collège, à son inscription au service de messagerie de La Poste ainsi qu'à la création de comptes en ligne Scratch, AppInventor, Google.

J'autorise mon enfant à utiliser, sous la responsabilité du collège, ce service de messagerie et ces applications en ligne, étant entendu que toute utilisation en dehors du collège relève de ma responsabilité.

Prénom : Nom : Classe :

Et j'accepte les conditions générales d'utilisation de la messagerie laposte.net et des comptes en ligne ci-dessus.

Prénom / Nom : Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »